



**Etablissement primaire et
secondaire de Genolier**

Ch. de la Brégentenaz 11

CH-1272 Genolier

Tél. : 022 557 54 80

Fax : 022 557 54 88

E-mail : eps.genolier@vd.ch

Aux parents des élèves
de l'EPS Genolier

Genolier, le 18 novembre 2020

Madame, Monsieur, Chers parents,

Les temps que nous vivons sont extraordinaires et nous bousculent tous à différents niveaux. Le moins que l'on puisse dire c'est que l'inquiétude est bien présente dans notre quotidien à tous, élèves, parents, enseignants. Nous savons que les familles se posent plusieurs questions, ce qui est légitime dans ce contexte particulier.

Vous avez eu connaissance des mesures prises au sein des écoles au travers des différents communiqués que la DGEO a édités ces dernières semaines. Par souci de clarté, nous souhaitons compléter ces informations par ce nouveau courrier.

Nous vous encourageons à consulter régulièrement la page d'accueil du site de notre établissement (www.epsge.ch) pour prendre connaissance des éventuels communiqués que nous pourrions diffuser, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Mesures sanitaires

A l'école, depuis plusieurs semaines, les mesures de protection se sont renforcées, afin de lutter au quotidien contre la contamination de tous :

- Les adultes, ainsi que les élèves dès la 9^e année doivent porter systématiquement un masque de protection.
- Tous les enfants se lavent plusieurs fois par jour les mains.
- Les salles de classe sont nettoyées régulièrement et aérées aussi souvent que possible.
- Les élèves participent à la désinfection du mobilier qu'ils utilisent, plusieurs fois par jour.

Nous recommandons à chaque acteur de l'école de respecter ces règles sanitaires. C'est la responsabilité de chacun pour un respect mutuel.

C'est grâce au respect de ces mesures que nous pouvons maintenir l'enseignement en présentiel comme l'a annoncé le DFJC cet après-midi.

Mise en quarantaine

Actuellement, seuls le médecin cantonal et son équipe sont habilités à prononcer une période de quarantaine valable, après une enquête réalisée par leurs soins. Ni les maîtres, ni la direction, ni les parents de leur propre chef, ni même le médecin traitant ne peuvent le faire légalement.

Nous encourageons encore une fois toutes les familles qui sont dans le doute à se rendre sur le site de l'État de Vaud : www.vd/coronavirus.

- Cette page met à disposition de nombreuses informations actualisées en permanence, ainsi que des réponses aux questions fréquentes.
- Une section concerne plus particulièrement l'école : www.vd.ch/coronavirus-enseignement.
- En cas de questions supplémentaires, la hotline 0848 133 133 répond à vos questions.

Devoir de réserve

Pour des raisons de protection de la sphère privée, dans le cas avéré ou suspicieux d'une contamination à la COVID-19 chez un élève, un maître ou tout autre collaborateur de l'EPSGE, nous ne pouvons en aucun cas transmettre quelque information que ce soit - s'agissant de cette situation - ni aux enseignants, ni aux élèves, ni à leurs parents. L'autorité sanitaire est, actuellement, la seule à pouvoir donner des indications aux personnes directement concernées, et à elles uniquement. D'ailleurs, le résultat du test d'un élève ou d'un enseignant n'est pas transmis à l'établissement scolaire par respect du secret médical.

Notons enfin qu'une direction ou un collaborateur, voire un parent qui donnerait des informations à des tiers s'expose à des poursuites judiciaires.

La Direction est consciente de l'émotion que cette situation peut provoquer. Nous pouvons vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour que vos enfants puissent vivre une année scolaire la plus normale possible, tout en respectant les consignes sanitaires qui évoluent en fonction de la situation.

En souhaitant avoir ainsi pu vous renseigner au mieux, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Simon Lagger



Directeur